

La communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE recherche
des SAUVETEURS AQUATIQUES pour ses piscines

Contexte

Située dans le nord du département du Lot, la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE (CAUVALDOR) comprend 77 communes pour 48 000 habitants.

Créée le 1^{er} janvier 2017, suite à plusieurs fusions successives, et dotée d'un budget de 60 millions d'euros, CAUVALDOR a vu son périmètre d'actions s'étendre au travers de l'exercice de nombreuses compétences : aménagement de l'espace, urbanisme et habitat, voirie, environnement, eau, tourisme, enfance-jeunesse, économie, culture, patrimoine et **activités sportives**.

La collectivité est désormais organisée administrativement en directions générales adjointes positionnées autour de la direction générale des services.

Au sein de cette thématique « activités et équipements sportifs », la collectivité assure la gestion de 5 piscines de plein air réparties sur son territoire : Souillac, Gramat, Biars-sur-Cère, Saint-Céré et Sousceyrac en Quercy.

Dénomination des postes et conditions de recrutement

SAUVETEURS AQUATIQUES – CATEGORIE B – FILIERE SPORTIVE

Cadres d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives

Rémunération statutaire + congés payés

Lieu d'embauche, besoins et périodes de recrutement : (**attention des modifications de dates peuvent intervenir en fonction de l'augmentation de l'énergie**)

Piscine de Saint-Céré : 1 poste à pourvoir du 29 mai au 31 août 2023

Piscine de Souillac :

- 1 poste à pourvoir du 9 mai au 31 août 2023
- 1 poste à pourvoir du 9 mai au 5 juillet 2023

Centre aqua récréatif de Gramat : 1 poste à pourvoir du 9 mai au 31 août 2023 et 3 postes à pourvoir du 3 juillet au 31 août 2023

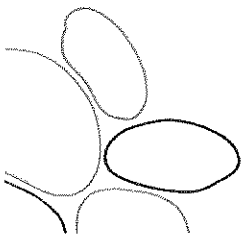
Temps de travail :

Piscine de Saint-Céré :

35 heures hebdomadaires du 29 mai au 2 juillet 2023
36 heures hebdomadaires du 3 juillet au 31 août 2023

Piscine de Souillac :

Poste 1
36 heures hebdomadaires du 9 mai au 9 juillet 2023
35 heures hebdomadaires du 10 juillet au 31 août 2023



Poste 2
9 heures hebdomadaires du 15 mai au 9 juillet 2023

Centre aqua récréatif de Gramat :

Poste 1
35 heures hebdomadaires du 9 mai au 31 août 2023

Poste 2
35 heures hebdomadaires du 3 juillet au 31 août 2023

Poste 3
35 heures hebdomadaires du 3 juillet au 31 août 2023

Poste 4
35 heures hebdomadaires du 3 juillet au 31 août 2023

Temps d'ouverture des différents sites :

Piscine de Saint-Céré :

- Du lundi 29 mai au vendredi 7 juillet 2023, du lundi au vendredi, en fonction de la programmation établie et des demandes émises par les scolaires.
- Du samedi 8 juillet au jeudi 31 août 2023, du lundi au dimanche de 13h30 à 19h00.

Piscine de Souillac :

- Du 9 mai au 7 juillet 2023 :
 - o Du lundi au vendredi, en fonction de la programmation établie et des demandes émises par les scolaires.
 - o Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à 19h00 et les mercredi et dimanche de 15h00 à 19h00.
- Du 8 juillet au 31 août 2023, du lundi au dimanche de 12h00 à 13h45 et de 14h00 à 19h00.

Centre Aqua récréatif de Gramat :

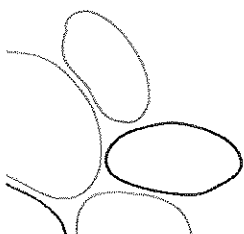
- Du 9 mai au 7 juillet 2023 :
 - o Du lundi au vendredi, en fonction de la programmation établie et des demandes émises par les scolaires.
 - o Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 14h00 et les mercredi et dimanche de 14h00 à 18h00.
- Du 8 juillet au 31 août 2023, du lundi au dimanche de 12h00 à 13h45 et de 14h00 à 19h00.

Conditions d'exercice et particularités des postes

- Emploi du temps en roulement avec le personnel de surveillance, travail les week-end et jours fériés
- Horaires variables et pics d'activités en fonction des fréquentations

Activités principales

- **Sécurité et sauvetage des personnes :**
 - o Contrôler quotidiennement et signaler les anomalies des différents matériels à disposition
 - o Contrôler quotidiennement les postes de secours, le matériel de secours et la présence des produits nécessaires à l'exercice des missions et signaler la nécessité d'en commander, le cas échéant
 - o Appliquer et faire appliquer la réglementation (règlement intérieur et POSS...)
 - o Prendre des initiatives en cas d'urgence
 - o Pratiquer les gestes de premiers secours et alerter les services compétents



Bramefond
46200 SOUILLAC

Tél. : 05.65.27.02.10
Fax : 05.65.41.39.28

Courriel : contact@cauvaldor.fr
Internet : www.cauvaldor.fr



- Repérer les comportements à risque, dialoguer de manière courtoise avec les usagers et régler les conflits.
- **Application des instructions délivrées par son supérieur hiérarchique en conformité avec le cadre réglementaire de son activité**

Activités secondaires

- Autocontrôle de la piscine en rotation avec les autres personnels techniques, BEESAN et BNSSA recrutés pour garantir une eau propre et sans risques pour les usagers
 - Mesurer quotidiennement la transparence, le pH, les teneurs en chlore et désinfectant de l'eau avant l'ouverture et deux fois minimum dans la journée → **Alerter en cas de dysfonctionnement**
 - Procéder au traitement de l'eau en fonction de l'analyse, manipulation et dosage des produits
- Tâches administratives en collaboration avec le personnel de la communauté de communes
- Rangement du matériel extérieur et bâcher les bassins
- Être vigilant au niveau de la propreté du site. Possibilité de devoir nettoyer un pédiluve, retirer un excrément et de nettoyer des surfaces.

Qualifications requises

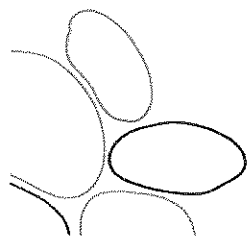
- Titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) ou équivalent, en cours de validité
- Formation aux Premiers Secours en Equipe en cours de validité
- Carte professionnelle valant déclaration en Préfecture en cours de validité pour les BNSSA diplômés avant le 29/08/2007

Compétences requises

- Pratique des gestes de premiers secours et de réanimation
- Pédagogie des activités physiques et sportives
- Contrôle de l'application des règles de sécurité
- Connaissance du POSS et des procédures d'urgence en cas d'incident
- Connaissance de la réglementation des activités aquatiques
- Connaissance du cadre juridique et de l'environnement professionnel des APS

Qualités requises

- Savoir maintenir une vigilance constante
- Etre assidu(e) et ponctuel(le)
- Avoir le sens du travail en équipe
- Etre autonome et réactif(ve)
- Avoir le sens du service public
- Agir avec courtoisie et politesse



Candidature à adresser à :

Monsieur le Président de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE
Direction des ressources humaines
Bramefond
46200 SOUILLAC
OU
sur l'adresse électronique :
emploi@cauvaldor.fr

en mentionnant dans l'objet la référence

SURVEILLANT de BAIGNADE

Votre dossier de candidature devra comprendre :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae actualisé
- Votre diplôme de sauveteur aquatique (BNSSA) en cours de validité
- Votre recyclage du diplôme de sauveteur aquatique en cours de validité s'il y a lieu
 - Votre attestation de secourisme en cours de validité
- Votre attestation de formation continue de secourisme en cours de validité s'il y a lieu
 - Votre carte professionnelle en cours de validité s'il y a lieu

Tout en précisant :

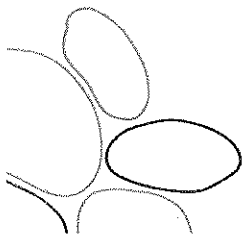
- PISCINE PRIVILEGIEE
- PERIODE DE DISPONIBILITE

DATE LIMITE de DEPOT des CANDIDATURES : : lundi 13 février 2023

POSTES à POURVOIR : entre le 9 mai et le 1^{er} août 2023

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

- Monsieur Cédric ANDRIEUX, Manager Piscines du service activités et équipements sportifs de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE
au 06 70 13 09 75



Bramefond
46200 SOUILLAC

Tél. : 05.65.27.02.10
Fax : 05.65.41.39.28

Courriel : contact@cauvaldor.fr
Internet : www.cauvaldor.fr

